

Bulletin Municipal

Mézériat@

Juillet 2013



- Inauguration des vitraux de la chapelle
- Budget communal
- 40 ans de l'Eveil Twirling



Après la restauration de l'église de Mézériat, c'est la chapelle de Montfalcon qui fait également peau neuve.

Suite à la réfection des peintures intérieures en 2012, il est apparu nécessaire de changer les 4 vitraux de la chapelle. En effet, le temps, l'ancienneté et un peu de vandalisme ont mis à mal ces ouvrages.

Avec le concours de l'association «les Amis de la Chapelle de Montfalcon», le projet est lancé, et Gwenaëlle LEGUEN, maître-verrier à Châtillon-sur-Chalarnonne, est choisie pour effectuer ce travail.

Au travers de ces 4 verrières, c'est l'histoire même de l'élévation de la chapelle qui est contée.

La première verrière raconte la découverte, par un paysan, d'une statue de la Vierge Marie allaitant l'enfant Jésus au milieu des labours. Il décide alors de l'emmener à l'église du village pour la protéger (thème de la 2^e verrière) mais, le lendemain, la Vierge est revenue dans le champ de labours (3^e verrière). C'est ici qu'elle veut rester : une chapelle est alors édifée, Notre Dame de Montfalcon (4^e verrière).

Ces vitraux ont été conçus dans l'atelier de G. LEGUEN qui nous explique tout le processus d'élaboration et de réalisation d'un vitrail.

Les différentes étapes sont les suivantes :

- 1) Esquisse du projet (pour l'élaboration du devis).
- 2) Réalisation à l'échelle 1, avec les couleurs, du dessin qui a été validé.
- 3) Préparation d'un calque et découpe de gabarits. Le gabarit est un morceau de papier représentant une pièce du vitrail à l'échelle 1. Il y a donc autant de gabarits (qui sont numérotés) que de fragments de verre.
- 4) Toutes les pièces de verre sont découpées selon les gabarits en taille réelle et dans la couleur souhaitée.
- 5) C'est alors, si nécessaire, que les peintures (émaux, grisailles à base d'oxydes métalliques,...) sont réalisées sur les morceaux de verre qui sont ensuite cuits au four pour fixer cette peinture.
- 6) Le vitrail est assemblé à plat sur une grande table (grâce aux gabarits et au dessin échelle 1).
- 7) Le sertissage à l'aide de baguettes de plomb permet le maintien de l'ensemble des morceaux de verre et la constitution du vitrail. Le plomb est un matériau malléable qui se coupe facilement. En forme de H, il est ensuite rabattu et resserré pour emprisonner le verre et solidifier l'ensemble.
- 8) La soudure, à l'étain, à chaque intersection de plomb, est réalisée sur les 2 faces. Le vitrail se tient et peut alors être déplacé sans problème.
- 9) Pour finir, le maître-verrier procède au masticage, également sur les deux faces, qui permet l'étanchéité, la consolidation et la rigidité de l'ouvrage. Le masticage se fait avec un mélange d'huile de lin, de blanc de Troyes et de siccatif (pour accélérer le séchage) puis le vitrail est recouvert d'une couche de sciure. Le maître-verrier passe alors un chiffon puis une brosse à chiendent pour enlever le mastic superflu, puis fait briller et dégraisse l'ensemble avec une couche de sciure mélangée à du blanc de Troyes (procédé qui sera effectué une seconde fois).

Pour un vitrail, il faut environ 3 semaines de travail.

Le plus long, d'après Gwenaëlle LEGUEN, est la réalisation à l'échelle 1 du dessin et l'étape peinture sur verre couplée à la cuisson.

Les verrières ont trouvé leur nouvelle place à la chapelle le 2 et 3 mai 2013 et embellissent enfin les lieux. Les verrières 1 et 2 sont installées au sud, les numéros 3 et 4, au nord. Une inauguration officielle a eu lieu le 26 mai, avant la traditionnelle fête des mères de Montfalcon, en présence du Maire, de la présidente de l'association Marie-Claude MAITRE et du Père LAMBERT, des élus et des Montfalconnais.

Les vitraux ont reçu un accueil émerveillé de la part des nombreux participants.

Félicitations à Gwenaëlle LEGUEN pour ce travail superbement réalisé.

Le coût de ce joli travail s'élève à 6720 €HT et « les amis de la chapelle » ont participé à hauteur de 1000 €. Tous se félicitent de cette opération patrimoniale.

Un diaporama des différentes étapes de l'élaboration des vitraux est posté sur le site internet de la commune.

Edito

Quel triste printemps ! Quel triste climat économique !

Cependant, il nous faut sans cesse progresser et continuer notre activité.

Dans le cadre des travaux que nous engageons au niveau de la commune, nous sommes heureux de passer des commandes à des entreprises ou des artisans.

Nous, collectivités, ne devons pas nous recroqueviller mais maintenir notre programme d'investissements en analysant bien sûr la logique de ceux-ci sans partir dans des idées dispendieuses.

La loi sur l'accessibilité, si elle n'est pas revue d'ici là, nous imposera des modifications substantielles sur l'ensemble des bâtiments appartenant à la commune pour le 1^{er} janvier 2015. L'estimation des travaux s'élevant simplement à 350 000 € !

Il est inenvisageable d'engager de telles sommes sur ce seul thème. Le conseil municipal a décidé de consacrer à partir de cette année un budget de 50 000 € par an en sélectionnant les bâtiments qui nous semblent prioritaires.

Un autre sujet d'actualité qui nous préoccupe beaucoup est celui des rythmes scolaires. Le seul objectif de cette réforme est le bien-être de l'enfant afin qu'il se développe dans des conditions optimales. Instituteurs, représentants des parents d'élèves et élus travaillons de concert pour proposer des avancées intéressantes à nos écoliers. Nous serons prêts en septembre 2014.

Merci aux habitants de la route de Vaudrenand pour leur patience. Les travaux de chaussée ont débuté et nous espérons que ceux-ci seront terminés avant la pause estivale des entreprises. Viendra ensuite le tour de la rue des Nallins à l'automne.

La chapelle de Montfalcon s'est parée de vitraux dignes d'elle. L'excellent travail du Maître-verrier Gwenaëlle LEGUEN de Châtillon-sur-Chalaronne est une étape importante d'un gros chantier réalisé par de nombreux opérateurs. Si le comité paroissial s'est occupé des travaux de peinture et d'électricité, la commune aidée par l'association des amis de la Chapelle de Montfalcon, a financé cette « résurrection » des vitraux. Allez découvrir cette belle réalisation avec votre famille, avec vos amis.

Bonnes vacances à tous.

Etienne Robin



Dans ce numéro...

Edito	Page 1
Budget	Pages 2-3
Travaux	Page 4
Urbanisme	Page 5
En direct des écoles	Page 6
Vie associative	Pages 7 à 10
Clin d'œil	Page 11
Vie communale	Pages 12 à 14
Bienvenue à	Page 15-16
Environnement	Page 3 de couverture
Photos souvenirs	Page 4 de couverture

mézémeg

*Si vous avez des suggestions,
des remarques, n'hésitez pas !!!*

*Faites-les parvenir par écrit
à la mairie, à l'attention de
la commission communication
ou par mail*

Directeur de la publication : Etienne ROBIN
Redacteur en chef : Giovannino DEROSA
Comité de rédaction : La Commission communication
Photocomposition - Impression : Exacom



Crédit photographique : Lucette RICHARD, associations de Mézériat, la commission communication.

Toute reproduction d'article, de photo, ou dessin doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la municipalité.

Les articles envoyés spontanément ne font pas obligatoirement l'objet d'une publication.

Budget

Les finances de la commune se répartissent en 2 budgets : le budget communal et le budget assainissement, chacun établi en 2 sections : investissement et fonctionnement.

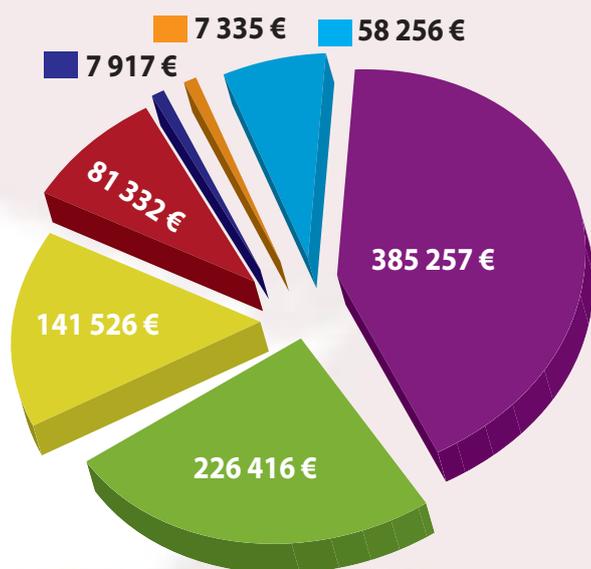
Nous vous présentons le budget réalisé en 2012 et le budget prévu pour 2013.

Comptes administratifs 2012

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET COMMUNAL	908 039 €	1 305 461 €	369 145 €	1 178 545 €
	Les excédents dégagés sont affectés en section d'investissement du budget 2013, afin de financer les opérations de l'année			
BUDGET ASSAINISSEMENT	77 948 €	161 985 €	232 917 €	279 448 €
	L'excédent est affecté au 3/4 en section d'investissement pour 2013, et 1/4 reste en fonctionnement, afin d'équilibrer le budget		L'excédent est réaffecté en section d'investissement pour 2013	

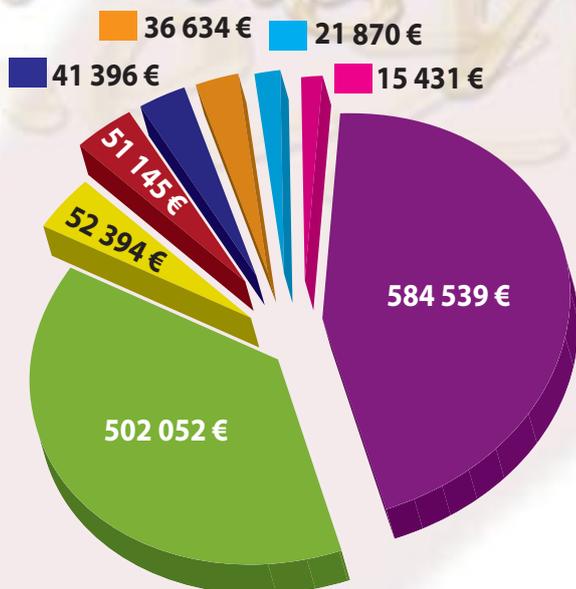
Concernant le budget communal :

Dépenses de fonctionnement



- Charges de personnel (9 employés à temps plein, 5 à temps partiel)
- Charges générales (électricité, chauffage, entretien des bâtiments communaux et voirie, fournitures administratives, matériels, etc.)
- Gestion courante (participation au SDIS, subventions aux associations, indemnités des élus, etc.)
- Reversement de la Contribution Economique Territoriale (à d'autres communes : solidarité)
- Charges exceptionnelles
- Charges financières (intérêts d'emprunts)
- Opérations comptables (transfert de fonds)

Recettes de fonctionnement



- Impôts fonciers (foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation)
- Dotations et subventions (aide de l'état aux communes)
- Revenus immobiliers et location de la salle des fêtes
- Taxe CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises)
- Autres taxes (IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, droits de place sur le marché, droits de mutation)
- Cession de matériels (notamment ancien tracteur)
- Autres produits
- Ventes, prestations (concessions cimetière, redevances diverses...)

Budget

Les dépenses d'investissement sont constituées essentiellement de dépenses d'équipement pour un montant de 296 912 € et le capital des emprunts.

Les principaux postes de dépenses d'équipements ont été les suivants :

Voirie 2011 (facture réglée en 2012)	42 484 €
Voirie 2012	51 980 €
Réfection de fenêtres aux écoles	24 227 €
Réfection de toiture du local Syndicat d'Initiative	17 742 €
Réfection d'un cours de tennis	22 638 €
Achat d'un tracteur et accessoires	89 700 €
Achat d'une élagueuse	24 480 €

La commune rembourse actuellement deux emprunts, pour la construction du Centre de Première Intervention (échéance 2015) et l'aménagement du quartier de la gare (échéance 2018). La dette par habitant est aujourd'hui d'environ 97 €.

Les recettes d'investissement sont principalement assurées par le report de l'excédent 2011, le Fond de Compensation de la T.V.A. (récupération de la T.V.A. sur les investissements), des subventions du Conseil Général et de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et la taxe d'aménagement.

Concernant le budget assainissement :

En investissement, les travaux sur la station d'épuration et l'assainissement collectif du quartier Bayard sont financés par le report de l'excédent (de fonctionnement) 2011 et des subventions versées par le Conseil Général.

En fonctionnement, les charges d'entretien du réseau d'assainissement sont compensées par le report de l'excédent 2011, les redevances et les taxes (raccordements et branchements), des subventions dont celle de l'Agence de l'eau.

Taux d'imposition 2013

Lors de la séance du 25 mars 2013, le Conseil Municipal a décidé, à la majorité, d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

	Ancien taux	Nouveau taux
Taxe d'habitation	11,78 %	12,02 %
Taxe foncière sur le bâti	12,87 %	13,13 %
Taxe foncière sur le non bâti	31,58 %	32,21 %
Taxe d'habitation	17,52 %	17,87 %

Budget prévisionnel 2013

Le budget prévisionnel a été arrêté comme suit :

	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET COMMUNAL	1 947 518 €	1 947 518 €	1 236 527 €	1 236 527 €
BUDGET ASSAINISSEMENT	364 259 €	364 259 €	110 000 €	110 000 €

Plusieurs chantiers initiés en 2012 sont reportés au budget 2013.

Les principaux projets budgétisés pour cette année sont les suivants :

Aménagement de la Route de Vaudrenand	615 000 €	Réfections à l'école élémentaire	55 000 €
Aménagement de la Rue des Nallins	200 000 €	Réfections de bâtiments communaux	36 000 €
Révision POS PLU	16 130 €	Mise aux normes pour accessibilité handicapés	50 000 €
Agrandissement du cimetière	46 500 €	Voirie 2013	30 000 €
Aménagement de la Route de Chaveyriat	34 000 €		

Travaux

La gare de Mézériat

Depuis de nombreuses années, la commune envisage de racheter le bâtiment de la gare. Après l'indécision et des rouages administratifs compliqués, puis la question de la requalification du lieu, un prix de vente a pu être défini. Ayant finalement décidé de sauver cet élément patrimonial (la gare a 150 ans !) de la destruction pure et simple par la S.N.C.F., le Conseil Municipal a donc décidé, à l'unanimité, d'utiliser son droit de préemption urbain pour acquérir le bâtiment de la gare, au prix de 8 500 € net.



Route de Vaudrenand

L'aménagement se poursuit avec la création d'un « cheminement doux » (autrement dit un trottoir) afin de faciliter les déplacements des piétons.

L'éclairage public est assuré par de nouveaux lampadaires, installés en avril.

Compte tenu des travaux dans cette rue et la mise en place de déviations temporaires, l'installation d'un sens interdit Chemin de la Tuilerie, dans le sens est-ouest (Route de l'Effondras-Route de Vaudrenand) est reportée à la fin des travaux.

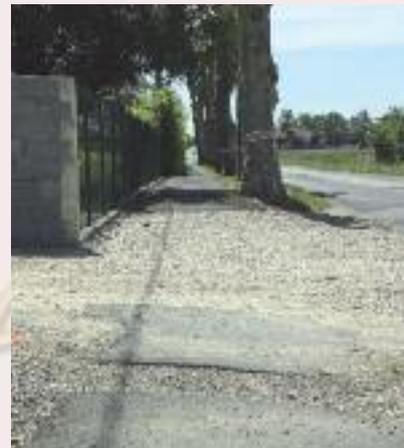
Points d'Apport Volontaire

Les deux nouvelles localisations de P.A.V. font inévitablement grogner leur voisinage. Cependant, la commune est sous équipée et il faut bien remédier à cela. En effet, les autres P.A.V. souvent surchargés et l'exemple de celui de Montfalcon, placé hors de vue des habitants et servant plutôt de dépotoir à des gens peu scrupuleux, contraignent à positionner de nouveaux conteneurs dans d'autres quartiers. De plus, ils doivent se trouver sur du terrain communal. Le quartier Corobert/Dalles/Petits Bois, avec près de 65 foyers, sans compter la quinzaine de nouvelles maisons à venir, et le quartier de Vaudrenand, qui regroupe potentiellement une soixantaine de foyers (beaucoup de nouvelles constructions ces dernières années) seront donc pourvus de conteneurs de tri.

Route de Chaveyriat

En mars, la société Nature & Concept a procédé à la « coupe de printemps » des platanes, mais nul doute sur leur repousse !

Une rénovation du chemin piétonnier a été programmée. En effet, ce chemin avait subi des dégâts suite à l'inondation de février 2009. Antérieurement, il était aussi abîmé par le travail des racines des platanes.



Eau potable

Le Syndicat Veyle-Reyssouze-Vieux-Jonc s'est engagé à renforcer le réseau d'eau potable sur la liaison avec le hameau de Fay. A l'automne, c'est donc la Route de l'Étang Cotton (de la mare de Vaudrenand au croisement de l'étang de pêche) et la Route de Fay (de ce même croisement jusqu'au hameau de Fay), qui seront concernées par le changement des canalisations d'eau dont le diamètre est actuellement insuffisant.

Rue des Nallins

L'enfouissement des réseaux d'électricité et de téléphone est terminé à ce jour. La voirie suivra en fin d'année.



Ecoles

Des fenêtres et portes anciennes, d'isolation insuffisante, ont été remplacées pour le confort de nos enfants et de nos enseignants.

Réseau routier

L'entretien de la voirie et les rénovations de chaussées concerneront, cet été, la Route des Dalles, les Chemins des Bayards, de Corrobert, des Curnillards, la Montée des Cèdres, les Impasses des Cruisettes et de la Résistance.

Urbanisme

Rappel

Toute construction ou rénovation d'habitat est soumise à déclaration d'urbanisme.

- Les constructions de 20 m² ou moins font l'objet d'une déclaration préalable,
- Les constructions de plus de 20 m² font l'objet d'un permis de construire,
- Les travaux en limite de voie publique, tel que le busage de fossé ou la construction de mur d'enceinte, sont soumis également à déclaration, dite permission de voirie,
- Toute implantation d'un portail ou construction d'une clôture fait l'objet d'une déclaration préalable,
- Les modifications ou réfections de façade et de toiture, les constructions de véranda, de piscine, de garage et les changements de fonction de bâtiment font l'objet soit d'une déclaration préalable, soit d'un permis de construire.

Déclaration préalable (1 mois avant le début des travaux), permis de construire, de démolir et d'aménager (instruction par la D.D.T.) sont des obligations légales.

Tous ces imprimés sont à retirer en mairie ou à télécharger sur mezeriat.fr.

Chaque dossier est examiné par la « commission urbanisme » qui donne un avis sur la faisabilité du projet (elle se réunit toutes les trois semaines environ).

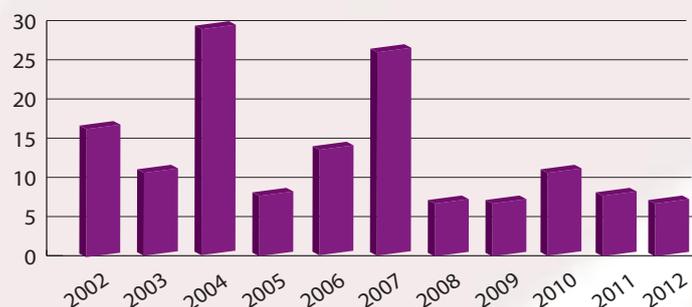
La Direction Départementale des Territoires vérifie que vous respectez bien les dispositions qui figurent dans la réglementation.

NB : Avant de remplir tout imprimé, munissez-vous de votre numéro de parcelle. Vous trouverez cette information au secrétariat de mairie, sur vos documents notariés ou vos anciennes demandes d'autorisation d'urbanisme.

Pensez à fournir des plans détaillés et des photos à l'appui de votre dossier.

Statistiques

L'évolution du nombre de permis de construire se fait au gré des envies, des crises économiques et des variations des taux de prêt. A Mézeriat l'évolution du nombre de logements a été la suivante :



Accessibilité :

loi du 11 février 2005

A partir du 1er janvier 2015, tous les Établissements Recevant du Public (E.R.P.) doivent être accessibles aux handicapés et aux Personnes à Mobilité Réduite (P.M.R.), ou à défaut une qualité d'usage équivalente.

Pour rappel, les handicaps sont moteur, visuel, auditif, mental et psychique.

Différents arrêtés dont celui du 1^{er} août 2006 précisent que pour les nouvelles constructions ou créations d'E.R.P. les règles d'accessibilité sont d'application immédiate.

L'accessibilité est le fait d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de circuler, d'accéder et d'utiliser les locaux et les équipements publics et privés, de se repérer, de communiquer.

A Mézeriat, les E.R.P. communaux regroupent la mairie, la bibliothèque, la maison des associations, les écoles, les structures sportives (courts et bâtiment du tennis, les vestiaires du football) ainsi que certains commerces (Cambodiana, Proxi, La Poste) dont les murs appartiennent à la collectivité.

Des travaux et aménagements sont nécessaires et sont entrepris dès à présent. Le coût estimé avoisine les 350 000 €.

Des choix sont faits car tout ne peut pas être mené de front.

Dans un premier temps, la mairie (sécurisation des marches intérieures, visiophone, ascenseur...), la bibliothèque (sécurisation des escaliers), le Cambodiana (entrée et toilettes), Proxi (entrée) vont bénéficier d'aménagements.

Bien évidemment, cette loi concerne également tous les commerces privés, entreprises et structures de soins recevant du public.

Ceux-ci peuvent se rapprocher d'un professionnel (maître d'œuvre, architecte...) pour diagnostiquer l'accessibilité, puis ils devront déposer une demande d'autorisation administrative (permis de construire, déclaration de travaux...) à la mairie.

Une fois les travaux achevés, une attestation de fin de travaux et de respect des règles d'accessibilité et de sécurisation sera établie. (En cas de dépôt de permis de construire).

Une commission accessibilité a été mise en place au sein du conseil municipal afin de gérer ce dossier.

Pour tout renseignement, il est possible de s'adresser à la mairie.

En direct des Ecoles

Réforme des rythmes scolaires

La nouvelle réforme sur les rythmes scolaires sera appliquée à Mézériat en septembre 2014. La semaine d'école se déroulera alors sur 9 demi-journées. Le temps d'enseignement quotidien sera allégé.

La réforme des rythmes scolaires est avant tout faite pour le bien-être des enfants. Les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde. Or cette extrême concentration du temps d'enseignement, unique à la France, est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires. La réforme des rythmes scolaires vise à mieux répartir les heures de classe sur la semaine, à alléger la journée de classe et à programmer les enseignements à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande.



A ce jour, un groupe d'élus, les directeurs et professeurs d'écoles, le directeur du service enfance jeunesse de la CCBV et les représentants de parents d'élèves se sont déjà réunis plusieurs fois afin de décider des nouveaux horaires et de chercher comment aménager au mieux le temps libéré après la journée d'école. Un sondage élaboré par la commune a été fait auprès des parents pour évaluer leurs souhaits et leurs attentes sur la mise en place de cette réforme.

Quelques résultats de ce sondage :

71% des familles y ont participé.

Majoritairement, les parents seraient favorables à une pause méridienne plus importante.

Les parents seraient prêts à inscrire leurs enfants à une activité après l'école sur le temps périscolaire. Parmi les activités qu'ils souhaiteraient : 1) sport, 2) aide aux devoirs et musique, 3) loisirs créatifs et théâtre, mais également : langues vivantes, lecture, jeux de société, cuisine, natation et cirque.

47% des parents seraient prêts à participer financièrement à ces activités.

76% des parents souhaiteraient que la demi-journée supplémentaire soit le mercredi matin et 11% le samedi matin.

Les réflexions se poursuivront à la rentrée en souhaitant que des décisions soient arrêtées pour la fin de l'année 2013.

Fermeture d'une classe

A la rentrée 2013, la classe créée en septembre 2010 n'ouvrira pas ses portes. En effet, au vu des effectifs actuels, l'Education Nationale a décidé de la fermer. Le Maire et Christine SCHMITTER, directrice de l'école

maternelle, ont constitué un dossier prouvant l'accueil de nouveaux enfants dès la rentrée 2013 mais force est de constater que cela n'a pas été suffisant pour empêcher cette fermeture.

Soirée culturelle

Vendredi 29 mars a eu lieu la traditionnelle soirée culturelle présentée par les 120 enfants de l'école élémentaire. Le thème était la région Rhône-Alpes. Les enfants et les enseignants ont choisi des chants, des danses, des poésies, du théâtre d'auteurs régionaux qui valorisent notre patrimoine local (sauf notre département qui sera traité en 2014). Beaucoup de textes lus, interprétés, chantés par les élèves et aidés par leur intervenant musical, Steve SCHILLINGER. Sans compter les danses d'origine régionale, pour certaines costumées qui ont fortement plu aux familles venues nombreuses applaudir leurs enfants.

Au cours de cette soirée dont l'organisation pratique était à la charge du Sou des Ecoles, une vente de gâteaux confectionnés par les familles a été réalisée au profit de l'association « Enfance et Partage ».



Vie Associative

Cheval Dombes

C'est une association loi 1901 créée en 2000. Son siège était jusqu'à présent à Condeissiat et vient d'être transféré à Mézériat.

Le but de l'association est de faire pratiquer la promenade équestre, de promouvoir l'image du cheval en Bresse et en Dombes et d'aider à la réhabilitation des chemins communaux et ruraux.

Elle propose à ses adhérents une quinzaine de sorties par an, essentiellement le samedi et le dimanche dans les chemins communaux de la région. Cheval Dombes participe aussi à des manifestations locales : la fête des vieux métiers à Mézériat ; le carnaval, la fête du cheval et le téléthon à Vonnas.

Cheval Dombes compte actuellement une quarantaine de membres, une majorité d'attelages (comtois, double-poney et une paire de trotteurs reconvertis) et quelques chevaux montés.

L'effectif peut encore s'étoffer. Si vous voulez rejoindre l'association, l'adhésion est de 15 €/an.

Pour tout renseignement, prendre contact avec Mireille CLOIX, secrétaire de l'association : mireille.cloix@orange.fr.



Fête des « vieux métiers »

La « Fête de la Terre et des Métiers d'Autrefois » aura lieu le dimanche 1er septembre. Cette année, la parade aura pour thème : « Le défilé des Collectionneurs et de l'Insolite ».

Si vous avez une collection, un objet, ... un animal insolite à proposer, contactez au plus tôt Elisabeth MARTIN au 04 74 30 26 08 ou adressez à son attention un mail à la mairie à contact@mezeriat.fr.

La très belle saison des archers de Mézéri'Arc

La saison s'est achevée le 7 avril avec la dernière épreuve dite du « pingouin » à Mézériat.

A l'issue des cinq compétitions du championnat départemental F.S.C.F. (Fédération Sportive et Culturelle de France), Mézéri'Arc s'est vu décerner, avec surprise il faut le dire, le titre de Champion départemental par équipe.

Le club a enchaîné les victoires et les podiums durant la saison mais il restait tout de même second derrière l'Espérance Revermontoise après la quatrième compétition (écart d'une centaine de points).

L'épreuve à domicile a été décisive puisque, sur 24 podiums possibles, 11 ont été attribués aux archers de Mézéri'Arc, ce qui a permis un cumul de points assez conséquent pour finir premier par équipe.

Individuellement, les archers ont aussi été remarquables comme peuvent en témoigner les résultats définitifs de la saison :

Victor BATAILLARD : 1^{er} en jeune débutant (1142 points sur 1440),

Lucas BENOIST : 2^e en jeune débutant (1045 points),

Maud TROGNOT : 2^e en junior (1121 points),

Théo FRONT : 1^{er} en jeune perfectionnant (1127 points),

Lucas LAROCHE : 2^e en jeune perfectionnant (1082 points),

Léo LAROCHE : 3^e en jeune perfectionnant (798 points),

Sébastien DUVERMY : 1^{er} en adulte débutant (1182 points),

Frédéric QUINT : 2^e en adulte débutant (989 points),

Martine GRAIN : 1^{re} féminine (1252 points),

Éric MOREL : 1^{er} en vétéran (1266 points).

Félicitations à tous ces archers pour leurs excellents résultats et leur esprit sportif.

Forum des associations

Habituellement organisé tous les deux ans, le forum devient annuel.

En effet, c'est un formidable outil de valorisation des associations sportives, sociales et culturelles du village qui, rappelons-le, sont au nombre de 35 actuellement.

Ouvert à tous, petits et grands, il permet de dialoguer directement avec des membres actifs, de visionner photos et vidéo et, éventuellement, de participer à des initiations.

Le Sou des Ecoles organise en même temps la permanence pour les inscriptions à la cantine ce qui permet aux parents d'aller aux deux manifestations !

Venez nombreux à cette sympathique rencontre le samedi 7 septembre, de 9h00 à 13h00 à la salle des fêtes de Mézériat.

Vie Associative

L'Eveil de Mézériat... 40 ans d'histoire

C'est en 1969 que tout a commencé...

Dans l'antichambre de la pharmacie de Mézériat, Jacques RONGIER, alors maire de notre commune, sollicite Henri PUVILLAND, musicien à l'harmonie, pour créer une « clique ». Comprenez par cela une batterie-fanfare composée uniquement d'instruments militaires à percussions. Une entente est alors créée avec l'harmonie. Les deux associations de musique cohabitent à Mézériat, et ainsi chaque musicien peut jouer pour un groupe ou l'autre.



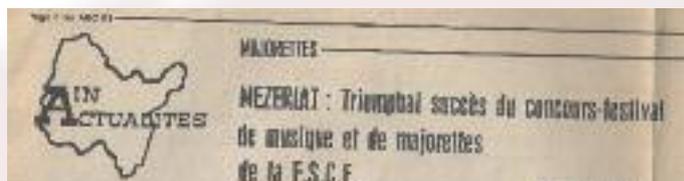
Au début des années 70, Henri PUVILLAND et la famille PERRET souhaitent développer leur association, voire même diversifier les structures. Ils recherchent donc des majorettes.



Le 13 septembre 1973, des statuts rédigés sont déposés en préfecture et l'association de l'« Eveil de Mézériat » est officiellement créée. Musiciens et majorettes partagent ensemble des moments inoubliables. **En 1975, les membres du comité directeur décident de s'affilier à la Fédération Sportive et Culturelle de France (F.S.C.F.)**, fédération multidisciplinaire rassemblant à la fois les associations sportives (pour les majorettes) et culturelles (pour la fanfare), ce qui explique ce choix !

Les 21 et 22 mai 1977, toujours sous la présidence d'Henri PUVILLAND, l'Eveil organise le concours régional de musique et de majorettes de la F.S.C.F. : date importante pour l'association et aussi pour la commune puisque 1200 majorettes et musiciens paradedent dans la grande rue de Mézériat.

Les années passent, la batterie fanfare et les majorettes cohabitent, mais déjà, sous l'impulsion de la F.S.C.F., ces



dernières commencent à se former au twirling. A priori pas de gros changement, affirme-t-on ! Et pourtant...

Certes, le bâton est toujours présent mais cette discipline consiste à réaliser une chorégraphie en solo, duo et/ou équipe sur un praticable et en musique.



Visuellement le twirling-bâton se distingue des majorettes par son aspect sportif, compétitif, artistique, tout en y mêlant l'art de la danse et de la gymnastique.

En 1982, l'Eveil de Mézériat obtient son premier titre de champion national F.S.C.F. en catégorie équipe minime honneur.

En 1985, la fanfare et le twirling choisissent de se séparer. Henri PUVILLAND laisse la présidence de l'association à Jacqueline REYDELLET, puis Marcel GAUTHERET assure la relève quelques années plus tard.

Les entraîneurs se forment, la technique s'améliore ...

En 1997, l'Eveil présente pour la première fois un licencié en individuel au championnat national à Oyonnax et c'est ainsi que David LOPES obtient son premier titre de champion national en catégorie benjamin honneur.



Vie Associative

L'année suivante, la création du gymnase intercommunal des Bords de Veyle fait rêver et enchante tous nos sportifs. Chacun pourra s'entraîner au mieux dans sa discipline. Jusqu'à présent, les entraînements se déroulaient dans des salles de 4 mètres de hauteur comme la salle des fêtes de Perrex ou encore celle de Saint-Cyr-sur-Menthon. En juin 1999, le gala de fin d'année de l'association a lieu pour la première fois dans le nouveau gymnase.

En septembre 1999, Nadine ALBAN, présidente, propose de modifier les statuts et **c'est ainsi que « l'Eveil de Mézériat » devient « l'Eveil Twirling de Mézériat ».**



En 2005, sous la houlette de Bernadette MORONNOZ, 8 twirlers se qualifient et participent au championnat national individuel et duo à Languidic, 5 d'entre eux montent sur une des marches du podium dont 3 sur la première, du jamais vu pour le club.

En 2006, l'association crée une section « babies » avec comme objectif de proposer aux enfants de moins de 6 ans une activité pour s'épanouir. Ils abordent des activités artistiques, gymniques, d'expression, collectives. Ils découvrent quelques mouvements de base du twirling et participent à la création d'une chorégraphie pour le gala de fin d'année avec des déguisements.

En 2007, l'Eveil Twirling de Mézériat est consacré par la F.S.C.F. comme étant le 3^e club de twirling F.S.C.F. en France.

En septembre 2008, Laurent ALBAN devient président de l'association.

Depuis 2009, l'Eveil Twirling de Mézériat propose aussi la section « loisirs » afin de satisfaire un plus grand nombre de personnes et donc accroître l'accueil qualitatif sportif. Tous les enfants ne veulent pas s'adonner à la compétition et souhaitent profiter d'un sport détente et bien-être. 13 enfants profitent de cette structure cette saison.

Depuis plusieurs années, le club multiplie les récompenses au niveau national tant en individuel qu'en équipe et duos. A noter, l'excellente prestation des équipes minime honneur et minime excellence supérieur et du duo D, la saison dernière à Lorient.

Aujourd'hui, la reconnaissance de ce sport se traduit par une augmentation constante du nombre de licenciés. Le club compte 103 licenciés cette saison. Le comité directeur, présidé par Cathy PITRE, est composé de 14 membres, l'association compte également 20 entraîneurs et 11 juges, formant ainsi une équipe solide et dynamique, tous bénévoles, et décidés à aller de l'avant.

L'Eveil Twirling de Mézériat poursuit ainsi son développement autour des valeurs qui rassemblent ses membres : le sport pour tous, l'esprit d'équipe, le développement personnel de l'enfant.

Et cette année, l'Eveil Twirling de Mézériat fête son 40^{ème} anniversaire !!!



Très belle saison sportive en 2013

Actuellement le club compte 9 équipes de 3 à 8 twirlers et 31 twirlers ont également concouru en prestations individuelles et duos.

Le travail des moniteurs et des twirlers, ainsi que le soutien des parents qui les accompagnent à chaque compétition, a déjà été récompensé les 20 et 21 avril à Beaune : les twirlers du club ont réalisé d'excellentes prestations lors du Championnat de France en individuel.

3 twirlers de Mézériat sur les 11 participants ont fait un podium (Chloé MARCEAU - Benjamin Honneur 2^e/32, Léane BURTIER - Junior Excellence 2^e/19, Céline PITRE - Junior Grand Prix 3^e/18).

La saison de compétition s'est terminée en beauté lors du Championnat de France par équipes des 15 et 16 juin à Poitiers. Parmi 1650 twirlers venus de toute la France, Mézériat a bien concouru et a obtenu d'excellents résultats. L'une des équipes des twirlers les plus jeunes du club a eu le grand plaisir de participer à la finale de sa catégorie qui comptait 45 participants. Cette équipe a terminé 5^e, très heureuse de son résultat et très impressionnée par les 4000 spectateurs présents. Deux équipes et un duo (Céline PITRE et Mylène FROMONT) ont eu la satisfaction de monter sur le podium : l'équipe Effectif Réduit a obtenu une 2^e place, l'équipe Minime Grand Prix et le Duo D1 une 3^e place.

Vie Associative

Actualités chez nos pompiers

● Le 21 avril s'est déroulé dans notre commune le parcours sportif des sapeurs pompiers qui a vu s'affronter dans la bonne humeur et sur un parcours dont les épreuves rappellent les conditions d'intervention (tirer un dévidoir, porter des tuyaux, franchir des obstacles, lancer des cordages...) 68 pompiers de 10 communes avoisinantes.



L'organisation sans faille de cette manifestation par l'Amicale des pompiers de Mézériat a permis à tous de passer une excellente matinée, appréciée par les participants, les spectateurs, les nombreux sponsors et les élus.

Notre C.P.I. s'est illustré en remportant la 1ère place dans la catégorie Cadet (Nicolas QUASTANA), la 1ère place dans la catégorie Féminine (Caroline VAN DER WEIDEN) et la 1ère place dans la catégorie Vétéran homme (Romain BREVET).

● Depuis janvier, les habitants du village peuvent apprécier la coupure de la sirène de 22 h à 7 h et donc... dormir tranquillement.

Les sorties de nuit représentent en effet 35 % des interventions annuelles assurées par le C.P.I.

● Enfin, ce début d'année aura à nouveau vu évoluer les effectifs avec les départs à la retraite d'Alain MARIN et de Jacky PONTIUS, et l'arrivée de Boris BRUN, musicien dans l'armée.

Le recrutement est donc toujours d'actualité : si vous souhaitez les rejoindre, si vous avez envie de vous investir pour la communauté et disposez d'un peu de temps libre, prenez contact avec le Chef de Corps Romain BREVET au 06.03.43.52.48 ou laissez un C.V. et une lettre de motivation dans la boîte aux lettres de la caserne.



● Lors de la cérémonie de la victoire du 8 Mai, le Maire et Romain BREVET ont procédé à une remise de grade à deux pompiers. Florian LOUVENAZ a été promu au grade de Caporal et Landry MARIN a été nommé Caporal-chef.

Inauguration du terrain de Tennis

L'inauguration du terrain de tennis dernièrement rénové a eu lieu le 3 mai 2013, en présence du Maire de Mézériat et de ses quatre Adjoints, de la Présidente du Comité de l'Ain de tennis, Florence POCHEON-LUYAT, du Président du club Lionel CORNIER, des dirigeants, des sponsors et plusieurs membres du club.

A cette occasion, la présidente du comité a remis un chèque de 1500 € correspondant à l'aide de la fédération pour de tels travaux. Cette somme sera reversée à la commune comme il en avait été convenu lors de l'élaboration du projet. Par ailleurs, le T.C.M. versera également une participation aux travaux d'un montant de 4000 €.



Tonga Soa

L'association finance des actions humanitaires et sociales auprès des populations malgaches et récupère du matériel médical. En 2012, elle a envoyé 7 fauteuils roulants et du matériel (compresses, sondes, jersey, plâtre, résine...) à destination de l'hôpital militaire de Tana ou des petits hôpitaux de brousse.

Par contre, elle ne prend pas les médicaments dont l'importation est interdite.

Si vous avez du matériel à donner, contactez :

Marie-Claude et Bernard COURCOL au 04 74 25 23 73 ou ass.tongasoal@laposte.net.

From Mézériat to London

En février dernier, un groupe de mézériatis faisait le voyage jusqu'à Londres pour assister au match de rugby Angleterre-France. Coiffés de leurs couvre-chefs tricolores, les dix complices ont fait sensation Outre-manche et ainsi fièrement représenté leur région ! De vraies stars photographiées sous toutes les coutures et même un passage sur les petits écrans avant le match !

La bonne humeur était de mise, la bière aussi !



A mezeriati man in New York

C'est lors d'une expérience d'un an en Sport-Etude Basket-ball, à l'Université Globe de New York, que Thomas VIGNARD découvre avec enthousiasme la vie new-yorkaise.



Armé d'un D.U.T. puis d'une licence professionnelle en Génie Thermique et Energie, il entre dans la vie active dans une entreprise de climatisation de Montluel, mais il décide en 2010 de retourner à New York pour préparer un Master « Management Business Administration » en marketing à l'Université St John's.

En mai dernier, Thomas, aujourd'hui âgé de 28 ans, participait avec 2 700 autres étudiants à la remise solennelle des diplômes en présence de quelques mézériatis qui avaient fait le voyage tout spécialement pour l'occasion.

Good job Tom, félicitations et bonne chance pour la suite !

A vous de jouer !

« Le taureau à quatre cornes sur la fresque de l'école élémentaire » était la réponse au jeu proposé au dernier numéro du Mézém@g de Janvier.

Parmi les toutes les bonnes réponses déposés, le bulletin de Bastien DUFOUR a été tiré au sort.

Un lot lui sera remis lors de la prochaine cérémonie des vœux. Si vous aussi, vous voulez être le (la) prochain(e) gagnant(e), répondez à la question suivante :

Quels sont les 3 cours d'eau qu'enjambe la Route des 3 rivières ?

Si vous avez trouvé, déposez votre réponse sur papier libre (sans oublier vos coordonnées) dans l'urne située au secrétariat de la mairie, avant le 1^{er} décembre 2013.

Bonne Chance !!!



Entre chiens et chevaux

La présence de déjections canines a été constatée le long de certains trottoirs.

La municipalité en appelle aux propriétaires de nos amis à quatre pattes pour faire preuve de civisme et de respect en évitant ce genre de désagrément à leurs concitoyens.

Les cavaliers doivent aussi se sentir concernés...

Photos des conscrits

La mairie propose de mettre en ligne les photos des conscrits, l'année de leurs 20 ans, et de les légender.

Pour cela, elle a besoin de vos photos mais aussi de votre mémoire pour retrouver les noms de tous.

Rendez-vous à la rubrique « diaporama » du site mezeriat.fr où les conscrits en « 3 » sont déjà visibles... et ils n'ont pas changé...

Contactez le maire, les conseillers, ou le secrétariat.

Prochaines élections à Mézériat

Au printemps 2014 auront lieu les élections municipales qui vont désigner les nouveaux représentants de la commune. Certains conseillers actuels laisseront leur siège l'année prochaine.

Si la vie et l'évolution de votre commune vous intéressent, vous pouvez vous faire connaître auprès des services de la mairie ou des élus actuels.

Les séances du conseil municipal étant publiques, vous pouvez aussi y assister.

Être électeur aux élections municipales de 2014

Les Français, âgés de 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin et jouissant de leurs droits civils et politiques, ainsi que les citoyens européens (issus de l'Union Européenne) résidant en France et répondant aux mêmes conditions, peuvent s'inscrire à la mairie de leur domicile.

L'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique, sauf (en principe) pour les jeunes ayant atteint leurs 18 ans dont les formalités de recensement ont été accomplies.

Pour voter en 2014, il faut s'inscrire au plus tard le 31 décembre 2013. N'attendez pas la date butoir pour vous inscrire !

NB : en 2014 auront aussi lieu les élections européennes, avec les mêmes modalités d'inscription que les municipales.

Être candidat aux élections municipales de 2014

Tout Français ou ressortissant de l'Union Européenne est éligible au mandat de conseiller municipal dès lors qu'il a la qualité d'électeur dans la commune où il se présente (donc s'il satisfait aux conditions d'inscriptions sur la liste électorale) ou encore s'il y paye des impôts locaux (avec, dans ce cas, un maximum d'un quart des membres du Conseil ne résidant pas dans la commune).

Il existe des conditions d'inéligibilité tenant à la personne (privation du droit électoral par décision judiciaire, majeurs sous tutelle ou curatelle) ou relatives aux fonctions exercées (fonctions susceptibles d'influencer les électeurs, par exemple policier, juge ou haut-fonctionnaire).

Les citoyens européens ne peuvent prétendre au poste de maire ou d'adjoint. Pour information, c'est une disposition du traité de Maastricht qui leur a permis d'être électeurs et éligibles aux municipales.

Être conseiller municipal

Le Conseil Municipal est constitué de 19 membres élus par les Mézériatis régulièrement inscrits. Les conseillers sont élus pour 6 ans.

Le Maire et les Adjointes sont ensuite élus par les membres du Conseil.

Tandis que le maire et les adjoints sont indemnisés (respectivement 1463,81 € et 408,50 € nets mensuels à Mézériat), le simple conseiller, quant à lui, est bénévole.

La vie des membres du Conseil est rythmée par les différentes réunions de commissions municipales. Il existe autant de commissions que de besoins, les principales étant permanentes et récurrentes (travaux, finances, communication par exemple) tandis que les autres peuvent être plus ponctuelles ou créées selon la nécessité (environnement, signalétique, cimetière,...). Le conseiller municipal est aussi convié à participer aux commissions intercommunales et au Conseil de la Communauté de Communes des Bords de Veyle ainsi qu'aux réunions des syndicats des eaux, d'électricité, des rivières...

Son rôle est de régler (par délibérations) les affaires de la commune dans divers domaines : budget, travaux, gestion du patrimoine, économie, social, ... Il donne son avis, étudie les dossiers, élabore des stratégies et vote sur tous les sujets d'intérêt local.

En bref, plus on s'intéresse aux diverses commissions, plus on multiplie les réunions !

Cependant, bien que prenante, la vie municipale constitue une source d'enrichissement personnel faite de rencontres et d'informations en tout genre.

Les conseillers actuels peuvent témoigner qu'à Mézériat, l'égrainage de l'ordre du jour du Conseil se fait dans l'entente cordiale, l'échange et la bonne humeur.

La plupart ont tissé des liens amicaux entre eux, avec la population et les associations, ont découvert le fonctionnement d'une commune avec ses points positifs (diversité des points abordés) et négatifs (lenteurs et complications administratives) et participé au développement de projets (site internet, P.L.U., etc.).

Bien sûr, tous les sujets ne sont pas fascinants, les réunions se répètent et peuvent s'éterniser. Certaines décisions doivent être tranchées même si parfois il semble que ce soit au détriment d'une partie des concitoyens, ce qui peut laisser un goût d'injustice.

Les qualités requises ? Une dose de motivation, l'envie d'apprendre ou de perfectionner ses connaissances, un soupçon de diplomatie, une certaine disponibilité... et un conjoint compréhensif !

Vie Communale

Cérémonie citoyenne

Le samedi 25 mai, ce sont 11 des 19 jeunes ayant atteint l'âge de voter qui étaient présents pour la remise de leur carte d'électeur et du livret du citoyen, lors d'une petite cérémonie officielle préparée par le maire et ses adjoints, ceci pour la deuxième année consécutive. Cette cérémonie se fait depuis peu puisqu'elle a été instaurée par un décret en 2007.

Petit rappel historique : le droit de vote n'a pas toujours existé, il a été institué pour la première fois, pour les hommes de plus de 25 ans, en 1791. Il a été accordé aux femmes en 1944. Enfin, il a été ramené à 18 ans en 1974.

Voter n'est pas seulement un droit, c'est aussi un devoir, notamment celui de défendre les principes fondamentaux de notre République. Faisons usage de ce droit, ne laissons pas les autres choisir pour nous.



La bibliothèque a besoin de vous



Depuis 13 années, une bibliothèque gratuite est à votre disposition sous la mairie. Chaque mois, une quinzaine de nouveaux livres vous sont proposés. Mais la bibliothèque ne peut pas être heureuse si elle n'a pas de lecteurs.

Enfants, adolescents et bien sûr adultes peuvent s'évader grâce à la lecture. Quel plaisir de prendre un livre, de plonger dans un roman et de cheminer avec les héros, gentils ou méchants. Pensez-y pour l'été.

Les bénévoles de notre bibliothèque savent vous conseiller. Ils auraient besoin d'être plus nombreux.

Les horaires sont simples et peu importants mais il faut deux ou trois personnes de plus afin de pouvoir assurer chaque permanence :

le mardi de 16h00 à 18h00 - le vendredi de 8h30 à 10h30 - le samedi de 10h00 à 12h00

Vive la vogue d'été !!!

Chaque année, la Commission Animation a le souci d'améliorer ce week-end de festivités que représente la vogue.

Celle-ci peine cependant à se maintenir, elle ne semble plus autant attirer les Mézériatis.

Afin de la voir perdurer, la Commission Animation a organisé une réunion avec le représentant des forains qui souhaitent continuer à venir mais, pour ce faire, il faudrait attirer plus de monde.

Fort de leur expérience dans différentes petites communes qui se mobilisent aussi pour leur vogue, nous avons pu échanger sur les différentes manières de dynamiser notre fête patronale.

Les festivités du week-end se dérouleront ainsi :

- Vendredi 26 juillet, à partir de 20h00 : animation musicale avec la Banda de Mézériat et vin d'honneur offert à tous puis retraite aux flambeaux. Manèges pour petits et grands ouverts dès ce soir-là.

- Samedi 27 juillet après-midi : attractions foraines, puis à partir de 19h30 : soirée andouillettes organisée par le Syndicat d'Initiative.

- Dimanche 28 juillet à partir de 14h30 : manèges, jeux des boules carrées avec des tickets à gagner, concours de vélos décorés puis à 18h00 grand lâcher de ballons.

Venez passer un bon moment de détente en famille ou entre amis !!!

Le site internet mezeriat.fr

Notre site est maintenant bien « rodé », il est régulièrement consulté par les mézériatis qui nous disent leur satisfaction. Agréable, clair, fonctionnel, ce sont les qualificatifs souvent employés.

L'information y est mise à jour régulièrement par la commission communication et le secrétariat.

Aujourd'hui en France, en moyenne, 2 ménages sur 3 ont un accès à internet (statistiques INSEE). Donc, si on considère notre village dans la moyenne nationale, à peu près 650 familles sont équipées et susceptibles de consulter les informations de notre site internet, c'est beaucoup plus que le journal qui est lu quotidiennement par 150 familles !

Que peut-on voir sur notre site internet ?

- Des rubriques de fond, sur la présentation du village, l'histoire et la géographie.
- Toutes les infos pratiques de la Mairie : le Conseil Municipal, les démarches administratives, les conditions de location des salles, le cimetière, l'urbanisme, la Communauté de Communes...
- Une rubrique Enfance-Education qui vous renseigne sur les écoles, la cantine, le Sou des écoles, l'accueil périscolaire, le centre de loisirs...
- « Vivre à Mézeriat » vous donne une multitude

d'informations sur la vie économique, les services (médicaux, bancaires, pompiers), l'environnement, le marché, le fleurissement...

- Une description complète (bureau, horaires, cotisations) de toutes les associations du village (sportives, loisirs, solidarité...).
- Un diaporama des manifestations de notre village.
- Un agenda complet de toute l'année.
- Même la météo...

Bref une mine de renseignements que vous pouvez découvrir facilement et à tout moment.

Sur la page d'accueil, nous mettons en ligne les actualités de la commune et des informations transmises par les associations pour leurs prochaines manifestations. Ayez le réflexe internet pour vos recherches !

La newsletter

Tous les mois, depuis février, une lettre d'information est envoyée par mail, cette lettre reprend certains points abordés au conseil municipal ainsi que des événements de la vie courante de notre village.

Si ce n'est pas encore fait, inscrivez-vous pour recevoir dans votre boîte mail la newsletter, déjà plus de 150 familles inscrites ! (l'inscription se fait sur la page d'accueil du site).

Eclairage public

L'éclairage public présente deux fonctions principales :

- La sécurité des biens, des personnes et des déplacements
- La mise en valeur de la commune (monument, bâtiment, paysage).

Éclairer implique une dépense énergétique (et financière) pour la commune.

Les puissances habituellement installées et l'amplitude horaire de l'éclairage engendrent souvent un gaspillage conséquent.

Par ailleurs, le sur-éclairage entraîne une pollution lumineuse aux conséquences dommageables sur la faune (modifications des comportements, augmentation de la mortalité), la flore (perturbations dans le développement) et peut avoir des conséquences sur la santé humaine.

Quelles obligations en terme d'éclairage public ?

Aucune réglementation ne prescrit un éclairage public obligatoire : contrairement à certaines idées reçues, l'éclairage n'est pas obligatoire. Toutefois, l'éclairage répond à un enjeu de sécurité. Un juste équilibre entre l'absence d'éclairage et le sur-éclairage doit être recherché...

Une norme définit des éclairages minimaux lorsque la décision d'éclairer a été prise. La norme européenne EN 13201 précise comment éclairer, en fixant des valeurs d'éclairage et de luminance minimales à maintenir sur les voies de circulation : le principe de continuité de l'éclairage est très important.

Le Grenelle de l'Environnement instaure une réglementation pour limiter les excès, il introduit des clauses dans le code de l'environnement destinées à limiter l'éclairage et à en réduire les effets négatifs.

Décision à Mézeriat :

En mai dernier, le conseil municipal a adopté une résolution concernant l'éclairage public qui sera dorénavant pris en charge par la commune pour tous les lotissements. En effet, certains lotissements privés payaient leur consommation. Cette décision met tous les mézériatis sur le même pied d'égalité.

Egalement, dans la mesure des possibilités techniques, l'éclairage public des lotissements sera éteint de 23h30 à 5h30 ceci par mesure d'économies évidentes.

Bienvenue à...

... Jean-Luc Leboeuf-Bourdon



le nouveau directeur d'agence au Crédit Agricole de Mézeriat depuis janvier 2013. Il s'agit de sa 8e affectation. Auparavant, il était en poste dans le Beaujolais.

Il est également animateur et correcteur à l'institut de formation du Crédit Agricole à Paris.

M. LEBOEUF-BOURDON est très attaché à la proximité de l'agence auprès des habitants.

Il est à la recherche de projets locaux pour des partenariats, que ce soit dans le domaine de l'environnement, de l'humanitaire ou du handicap.

Il reçoit ses clients tous les mercredis et jeudis après-midi sur rendez-vous.

Crédit Agricole

62 Place du marché - 01660 MEZERAT

0 811 635 183

... Originail's

Coralie BARBET est prothésiste onguilaire depuis décembre 2012.

Elle s'est formée (école et stage) à l'école PIGIER, à Mâcon, en février 2012. Elle réalise, entre autre, des poses en gel, façonnage sur ongles naturels ou rallongement et décoration d'ongle (strass...).

Elle assure ces prestations à votre domicile ou chez elle, en complément de son activité d'assistante maternelle.

Il est possible de visionner des photos de ses réalisations sur Facebook, Originail's.

Originail's

273B chemin de la Pernette - 01660 MEZERAT

06 72 87 70 74



... Nicolas Larippe



nouveau gérant du snack L'Hippocampe depuis le 6 mai.

Originaire de Chaveyriat (ses parents ont tenu le bar du village), Nicolas habite Montfalcon depuis 4 ans.

Sur place ou à emporter, il propose des sandwiches chauds (américain, hamburger...) ou froids et des tacos. Pendant les beaux jours, il sera possible de déguster des glaces en terrasse (située à l'arrière de l'établissement).

Il a déjà travaillé dans la restauration rapide à La Réunion et à Vonnas (snack de la piscine).

L'Hippocampe est ouvert lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 11h30 à 14h30 et de 18h30 à 22h30 et le dimanche de 18h30 à 22h30.

Snack L'Hippocampe

168 Grande Rue - 01660 MEZERAT

06 83 77 14 45

... Yann Felice

21 ans et originaire de Mézeriat, qui a créé sa société Yann'eau, entreprise de plomberie.

Après avoir fait son apprentissage à Attignat, Yann travaille pendant 1 an en Suisse et en Haute Savoie.

Installé depuis janvier 2013 sur notre commune, il met à votre disposition son savoir-faire en plomberie dans les domaines d'installation (évacuation, création de salle de bain, évier, WC, chauffage...), de dépannage (fuite sur arrivée d'eau ou évacuation, robinetterie, chauffe-eau, débouchage...), de rénovation, d'entretien (détartrage, désembouage de réseau chauffage...).

Afin de compléter ses services, Yann suivra une formation de ramoneur/fumiste afin d'obtenir son agrément pour l'activité de ramonage.

La société Yann'eau intervient sur une zone de 50 km autour de Mézeriat.

Yann'eau

275 Route de Vaudrenand - 01660 MEZERAT

06 78 83 84 63

Mail : feliceyann@gmail.com



Opérations tranquillité-vacances et tranquillité-entreprise

Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou août, les unités de la gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile, votre commerce ou votre entreprise, au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Pour cela, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile votre départ en vacances, en remplissant un imprimé.

Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme

de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter

de cambrioler votre domicile ou votre entreprise.

Retrouvez l'imprimé et les conseils

prodigués par la gendarmerie nationale

sur www.gendarmerie.interieur.gouv.fr

ou en tapant « opérations tranquillité vacances ».

Noël 2013

Les festivités se préparent à l'avance.

Aussi la commission animation prévoit

des réunions afin de préparer les décorations

de fin d'année. Tous les Mézériatis intéressés peuvent

participer et se faire connaître auprès du secrétariat

de mairie, de l'adjoint Jacky PONTIUS ou même

de tout conseiller municipal.

Appartements à louer

Deux appartements de la commune, situés aux écoles, sont disponibles à la location. Contactez la mairie pour tout renseignement.

Sac rouge

Dans le cadre de la redevance incitative, les déchets ménagers qui seront produits lors de la location de la salle des fêtes devront être désormais déposés dans des sacs rouges.

Au moment de l'état des lieux initial, il sera remis au preneur 10 sacs de 100 litres. Les locataires rendront lors de l'état des lieux de sortie les sacs rouges non utilisés.

Ceux qui auront servi seront facturés au locataire.

Lors de sa séance du 3 juin, le Conseil Municipal a fixé à 5 € le prix du sac, ce tarif comprend son prix, le coût de l'enlèvement

et celui du traitement des déchets.

... Haras de Fay

Marie et Léa PIN, 18 ans et 17 ans, passionnées depuis leur enfance par les activités équestres, se sont installées à Fay en juin 2012. Aidées de leur maman Evelyne CAUX et d'Eddy, le haras de Fay propose divers services pour les chevaux : élevage, pension (boxes, prés et pension-retraite pour vieux chevaux), valorisation (concours), commerce, saillie.

Afin de les accueillir, de nombreuses installations sont à leur disposition : une carrière, un manège couvert, 6 paddocks et 26 boxes, des douches...

Régulièrement, Marie et Léa participent à des compétitions de saut, nationales ou internationales. Elles ont à plusieurs reprises remporté des titres, à noter que Marie a été championne du monde en 2008, à Bogota en Colombie.

Le haras vous accueille pour des visites sur rendez-vous.

Contact : harasdefay@gmail.com ou téléphone 06 75 68 85 29.

**211 Chemin du Biolay
01660 Mézériat**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet du Haras de Fay sur www.harasdefay.com.



Erratum

Lors de la dernière parution du Mézém@g, une erreur s'est glissée dans les coordonnées téléphoniques du Sot-l'y-laisse. Pour toutes réservations, vous pouvez prendre contact au 04 74 55 61 53.

Environnement

La lutte contre l'ambroisie,

un problème de santé publique au cœur de notre campagne. L'ambroisie à feuille d'armoise (en latin, *Ambrosia artemisiifolia*) est une plante invasive originaire d'Amérique du nord, apparue en France en 1863 et attestée dans le département de l'Ain dès 1908 à Pont d'Ain (source INRA*). Cette plante a su faire sa place dans notre département pour coloniser aujourd'hui l'ensemble de nos plaines.

1 personne sur 10 est allergique à ce pollen dont quelques grains par m³ d'air suffisent pour faire apparaître les symptômes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, urticaire, eczéma, etc.

Le pic pollinique a lieu généralement en août et septembre.

Pour la région Rhône-Alpes, les coûts de santé, calculés à partir des remboursements de dépenses de soins et des arrêts de travail sont estimés pour l'année 2011 entre 14 et 20 millions d'euros (Etude A.R.S. ** ambroisie en région Rhône-Alpes, mars 2012).

L'infestation de nos campagnes par l'ambroisie n'est pas une fatalité.

La plante étant annuelle, la seule forme de résistance en hiver est la graine (durée de germination supérieure à 20 ans). Les seuls vecteurs de dispersion des graines sont l'eau de ruissellement, le déplacement de terre contaminée et les engins agricoles et de travaux publics.

L'ambroisie n'aimant pas la concurrence, elle se développe uniquement sur sols à faible couvert végétal.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous. L'arrêté préfectoral du 10 avril 2009 impose la destruction de l'ambroisie avant floraison, c'est-à-dire avant juillet. Le maire est chargé de l'application de cette réglementation.

La lutte préventive repose sur la précaution relative à la dispersion des graines (déplacement de terres contaminées) et sur le maintien du couvert végétal des sols.

En ce qui concerne la lutte curative, elle doit être adaptée au cas par cas : arrachage, fauche ou broyage ou désherbage chimique (en dernier recours). A noter qu'une repousse est quasi systématique en cas de coupe ou de broyage précoce.

Il revient donc aux occupants de terrains (locataires, ayants-droit ou occupants à quelque titre que ce soit) ou à défaut aux propriétaires, de prévenir la pousse de l'ambroisie et de la détruire.

A qui s'adresser ?

Sur le territoire communal, un référent est désigné par le maire. A Méziériat il s'agit de Guy DUPUIT, conseiller municipal. Ce référent est votre interlocuteur pour vous aider à la reconnaître et vous conseiller dans la lutte, mais le maire reste le seul responsable juridiquement.

Dans l'Ain, à l'initiative du Préfet, un comité départemental de lutte contre l'ambroisie a été mis en place le 15 octobre 2012. Composé de représentants des collectivités, des sociétés gestionnaires des infrastructures, du monde agricole, d'associations de malades et de protection de l'environnement, d'élus et de référents communaux, il doit élaborer, pour 2013, un plan d'actions départemental de lutte contre l'ambroisie.

Une journée européenne de lutte contre l'ambroisie a lieu sur plusieurs communes de l'Ain le premier samedi de l'été. Cette journée est idéale pour présenter la plante et pratiquer l'arrachage avec la population.

La lutte contre l'ambroisie est l'affaire de tous !!!

Nous n'en viendrons pas à bout sans votre vigilance et sans votre aide. C'est en avril que les premières plantules d'ambroisie se détachent du sol, nous avons alors 3 à 4 mois pour la détruire. Ensemble empêchons-la de fleurir !

* Institut National de Recherche Agronomique

** Agence Régionale de Santé



Bilan d'un trimestre de ramassage de nos poubelles

Depuis la mise en service de la taxe incitative au 1^{er} janvier 2013, les chiffres des statistiques montrent que par rapport au premier trimestre 2012, sur la communauté de communes, une baisse de 157 tonnes d'ordures ménagères ramassées a été constatée, ce qui représente une économie de 15000 € en coût de traitement de déchets à la communauté.

Dans le même temps on a noté une augmentation de 27 tonnes de déchets supplémentaires portés à la déchèterie, toujours par comparaison à l'année 2012, ce qui représente par exemple sur

les emballages un supplément de 3000 € de coût de reprise Eco emballages.

Ces premiers chiffres sont donc encourageants et montrent bien que les citoyens de la communauté de communes que nous sommes ont trié un peu plus leurs poubelles et porté plus en déchèterie, ce qui était bien le résultat recherché.

Continuons donc !

Vous pouvez suivre votre consommation personnelle en allant sur le site ccbv.fr, il suffit de suivre les instructions.



LES ASSOCIATIONS

Aérobic	<i>Edwige PELICANI</i>	Tél.: 04 74 30 24 46
Amicale des Donneurs de Sang	<i>Joelyne BERRAM</i>	Tél.: 04 74 30 24 56
Anciens d'Algérie (FNACA)	<i>Noël SAVOIE</i> <small>(Mandéins)</small>	Tél.: 04 74 30 28 78
L'Atelier Créatif	<i>Leslie VOLATIER</i>	Tél.: 04 74 25 23 31
Les Cent Pas	<i>Hélène FAYARD (secrétaire)</i>	Tél.: 04 74 30 27 34
La Luscinia (Chorale)	<i>Marie-Louise LANDAIS</i> <small>(St Invier de courtes)</small>	Tél.: 04 74 30 24 50
Les Comédiens	<i>Nelly PORTE-FORIE</i>	Tél.: 06 78 97 48 98
Club Amitiés Loisirs	<i>Michel DUPERRIER</i> <small>(Vonnas)</small>	Tél.: 04 74 50 05 05
Cheval Dombes	<i>Jean-Philippe LENOIR</i>	Tél.: 04 74 55 66 96
Eveil Twirling	<i>Catherine PITRE</i> <small>(Contraillon)</small>	Tél.: 04 74 30 24 57
Fleurissement	<i>Jacques GRINGUE</i>	Tél.: 04 74 25 20 85
Gymnastique Volontaire	<i>Christine GUERIN</i>	Tél.: 04 74 25 21 45
Harmonie	<i>Christiane BALLGAND</i>	Tél.: 06 13 69 53 60
Mézéri'Arc	<i>Eric MOREL</i> <small>(Bourgs en Bresse)</small>	Tél.: 04 74 23 63 84
UMM (Union des Métiers de Mézériat)	<i>Jany FOULON</i>	Tél.: 06 83 38 78 34
Association des amis de la Chapelle de Montfalcon	<i>Marie-Claude MAITRE</i>	Tél.: 04 74 30 27 70
La Bergère et le Crapaud	<i>Evelyne BORDES</i> <small>(Montreuil)</small>	Tél.: 04 74 22 35 35
Ligue contre le cancer, délégation des bords de Veylle	<i>Dominique PERRADIN</i> <small>(Chaveyriat)</small>	Tél.: 04 74 51 94 24

LES ASSOCIATIONS

O'Miel de l'Atlas	<i>Nadia ZAGHOUD</i>	Tél.: 06 59 78 18 44
Pétanque	<i>Eric BEREZIAT</i>	Tél.: 09 83 26 04 35
La Ronde des Enfants	<i>Joëlle DUPUIS (Responsable)</i>	Tél.: 04 74 25 21 32
Amicale des Sapeurs Pompiers	<i>Didier DOUVRE</i>	Tél.: 04 74 25 25 05
Société de Boules	<i>Mathieu NUZZILLAT</i>	Tél.: 06 86 94 42 11
Société de Chasse	<i>Claude CARBON</i>	Tél.: 04 74 30 28 82
Société de Pêche	<i>André BOZONNET</i>	Tél.: 04 74 30 28 48
Sou des Ecoles	<i>Christine THENEVAU</i>	Tél.: 04 74 25 27 90
Syndicat d'Initiative	<i>Noël SAVOIE</i>	Tél.: 04 74 30 28 78
Team Quad 01	<i>Pierre VALÉRIE</i>	Tél.: 04 74 30 24 45
Tennis de Table (S.T.T.M.)	<i>Thibault LECHELLE</i>	Tél.: 06 99 29 97 27
Tennis Club de Mézériat	<i>Lionel CORNIER</i>	Tél.: 06 86 52 38 17
Tonga Soa Madagascar	<i>Marie-Claude COURCOL</i>	Tél.: 04 74 25 23 73
BCBV (Badminton Communauté des Bords de Veylle) <small>(St-Gyr / M)</small>	<i>Mireille MARTINET</i>	Tél.: 03 85 30 43 38
JUDO CLUB Vonnas- Mézériat <small>(Vonnas)</small>	<i>Christian GEOFFRAY</i>	Tél.: 04 74 50 12 99
FCBV (Football Club des Bords de Veylle) <small>(Siège à Mézériat)</small>	<i>Martial BLANC</i>	Tél.: 04 74 25 24 39
VB CBV (Volley Ball Communauté des Bords de Veylle)	<i>Julien MALLET</i>	Tél.: 04 74 25 23 31
HC BV (Hand Ball Club des Bords de Veylle)	<i>Sandra DUPONT</i>	Tél.: 06 59 02 05 73



Renseignements
Pratiques

LES SERVICES

Mairie Tél. : 04 74 30 25 26
Fax : 04 74 25 23 27

Secrétariat de mairie

Ouverture au public du Lundi au Vendredi de 8h30 à 12h et de 16h30 à 18h

Maire : Etienne ROBIN Permanences le Samedi matin de 8h30 à 12h00
Sur rendez-vous

Bibliothèque Tél. : 04 74 25 29 83

Ouverte le Mardi de 16h à 18h00, le Vendredi de 8h30 à 10h30 et le Samedi de 10h à 12h

Salle des Fêtes Renseignements et réservations en mairie

Communauté de Communes des Bords de Veyle Tél. : 04 74 50 18 26
(Vonnas) Fax. : 04 74 50 18 31

Gymnase intercommunal (Mézériat)

Renseignements à la Communauté de Communes

des Bords de Veyle Tél. : 04 74 50 18 26

Clc (Info. gérontologiques) Tél. : 04 74 55 15 39
Ouvert au public du Mardi au Vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (Châtillon)

La Poste Tél. : 04 74 30 20 09

du Lundi au Vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h et le Samedi matin de 8h30 à 11h30
Levée BAL : Lundi - Vendredi : 15h00. Samedi : 11h30. Fermeture mercredi après-midi.

Ordures ménagères

Renseignements à la CCBV - Collecte le Vendredi

Pour les jours fériés : mezeriat.fr

Déchèterie (Vonnas)

- du 01/10 au 31/03 : lundi et vendredi de 13h30 à 17h00

le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

le samedi de 9 h à 12h30 et de 13h30 à 17h00

- du 01/04 au 30/09 soir : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 13h30 à 18h00

le mercredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

le samedi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00

LES SERVICES

Ecole Maternelle "Les Marmousets"
Horaires : 8H45 - 11H45 - 13H15 / 16H15
Directrice : Christine SCHMITTER

Tél. : 04 74 30 27 23

Ecole élémentaire "La Passerelle"

Horaires : 8H30 / 12H00 - 13H30 / 16H00

Directeur : Thierry AUBIN

Tél. : 04 74 30 28 85

Restaurant Scolaire

Tél. : 04 74 30 27 46

Accueil Périscolaire

Responsable : Joëlle DUPUIS

de 7h30 à 8h30 - de 16h à 18h30

Tél. : 04 74 25 21 32

Crèche - Halte Garderie intercommunale

(à Chaveyriat)

Tél. : 04 74 51 94 03

Centre de Loisirs SEJ

(à Vonnas)

Directeur : Ronald CADILLON

Tél. : 04 74 50 24 39

Relais Assistance Maternelle

Vonnas

Martine SCULFORT

Tél. : 04 74 50 24 39

Ludothèque Itinéraire "Brin de Malice"

le 1^{er} Jeudi de chaque mois de 15h à 18h dans la petite salle de la salle des fêtes

Gare de Vonnas (service vocal national)

Tél. : 3635

Culte : Curé de Vonnas

Tél. : 04 74 50 02 53

LES SERVICES

Pompiers Tél. : 18 ou 112
Chef de corps : Romain BREVET
Centre anti poisons :

Tél. : 04 72 11 69 11

SAMU Tél. : 15

Gendarmerie Tél. : 17

Gendarmerie CHÂTILLON Tél. : 04 74 55 00 17

MAISON MEDICALE :

Médecins Généralistes : - Dr DELARBRE Tél. : 04 74 25 20 43
- Dr LLODUBA Tél. : 04 74 30 28 70

Dentiste : Dr CATELAND Tél. : 04 74 30 24 46

Infirmières : Tél. : 04 74 30 26 62

Mmes GARNIER, PERRADIN, STEIBEL, DEGLETAGNE

Kinésithérapeutes : Tél. : 04 74 25 23 31

Julien NALLET, Leslie VOLATIER, Pauline BUELLET

Pharmacie Tél. : 04 74 30 26 23

Assistante Sociale Tél. : 04 74 25 21 57

EDF Montrevel Tél. : 0 810 440 440

Dépannage Electricité Tél. : 0 810 333 001

Dépannage Gaz Tél. : 04 74 22 18 00

Alteau SAINT REMY Tél. : 04 74 24 24 98

HLM :

DYNACTÉ (OPAC) Tél. : 04 74 45 89 89

SEMCODA Tél. : 04 74 22 40 66

LOGIDIA Tél. : 04 74 32 17 40